

Présidence	:	Schnyder Jacques
Membres	:	Alves Florence, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Charpié Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Flotron Pascal, Fromageat Nolwenn, Jolicorps Alexandre, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Noirjean Jean-Charles, Ochsenein Maxime, Raetzo Jennifer, Salerno Patricia, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Villos Franco, Weber Loïc, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1ère Vice-Présidente	:	Bouchat Julie
2ème Vice-Présidente	:	Doriot Géraldine
Scrutateurs	:	Charpilloz Eric, Moeschler Cédric
Excusés	:	Affolter Vincent, Mérillat Emy, Raetzo Ismaël, Utermann Marc
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Ouverture de la séance et appel

01.0303 Sessions

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Raetzo Pierre-Michel, Vice-maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Blaesi Stève, Furer Josian, Affolter Grégory, conseillers communaux.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. Le Président rappelle les usages pour le déroulement de la séance.

Les scrutateurs seront MM. Cédric Moeschler et Eric Charpilloz.

Le Président informe du courrier de démission de M. José Diaz, qui est remplacé par Mme Jennifer Raetzo. Il lui souhaite la bienvenue pour sa première séance, tout comme à M. Alexandre Jolicorps qui remplace Mme Ursula Lauper.

Le Président informe n'avoir reçu aucune déposition. Il clôt le registre des dépositions.

Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet.

Le Président informe avoir reçu les absences excusées de MM. Vincent Affolter, Ismaël Raetzo, Marc Utermann et de Mme Emy Mérillat.

Le Président constate, après appel, que 26 membres sont présents. Le quorum est atteint.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Ouverture de la séance et appel
2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Election d'un/e membre de la Commission scolaire
5. Modification du règlement de la Crèche Au P'tit Château
6. Modification du règlement scolaire communal
7. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
8. Informations de la Commission scolaire

9. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
10. Informations du Conseil communal
11. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
12. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023

01.0351 Procès-verbaux

M. Jacques Schnyder, Président, demande si le procès-verbal du 26 juin 2023 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 26 juin est accepté par 25 voix et une abstention.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

M. Jacques Schnyder, Président, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration. Tel n'est pas le cas. Le président clôt ce point.

4. Election d'un/e membre de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Jacques Schnyder, Président, rappelle que le Conseil général est appelé à élire un membre de la Commission scolaire suite à la démission de Mme Ursula Lauper. Il demande s'il y a des propositions.

M. Laurent Blanchard, UDC et sympathisants, informe que son groupe présente Mme Chloé Bourgeois. Il fait cette présentation: "Madame Bourgeois est née à Champoz et y a vécu jusqu'à l'âge de 24 ans. Actuellement âgée de 32 ans, elle est maman de 3 enfants âgés entre 4 et 8 ans. De profession éducatrice de la petite enfance, elle profite depuis 2020 d'une pause professionnelle pour se consacrer à sa famille. Par le passé, elle a siégé au Conseil communal de Meinier dans le canton de Genève et était déléguée aux commissions des écoles, jeunesse, citoyenneté et cohésion sociale et culturelle. Ceci jusqu'à leur déménagement à Valbirse en août 2021. Le groupe UDC et sympathisants vous recommande de soutenir Chloé Bourgeois qui saura mettre son énergie et ses compétences à la disposition de la commission scolaire."

M. Jacques Schnyder, Président, demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le président clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé.

DÉCISION: Mme Chloé Bourgeois est élue à la Commission scolaire à l'unanimité.

5. Modification du règlement de la Crèche Au P'tit Château

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jacques Schnyder, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, rapporteuse pour le Conseil communal.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, indique, comme le rapport le mentionne, qu'il s'agit d'actualiser le règlement par rapport aux pratiques en vigueur. Elle se tient à disposition en cas de question.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DÉCISION: La modification du règlement de la Crèche Au P'tit Château est acceptée à l'unanimité.

6. Modification du règlement scolaire communal

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jacques Schnyder, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo, rapporteur pour le Conseil communal.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, fait cette déclaration: "Les modifications du règlement scolaire telles qu'elles vous sont soumises sont en lien avec le changement de la structure des dicastères de Valbirse et, ici ou là, de nouvelles appellations ou abréviations qui ont été mises à jour sans que le fond du règlement ne soit touché. On peut dès lors parler d'un règlement "botoxé". Le Conseil communal vous propose son acceptation."

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La modification du règlement scolaire communal est acceptée à l'unanimité.

7. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Jacques Schnyder, Président, donne la parole à M. Nicolas Curty, président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11.

M. Nicolas Curty, président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11, donne des renseignements sur l'état du dossier. Il rappelle les activités effectuées depuis le 27 mars 2023. Le déroulement des travaux est conforme au plan. La réception des travaux et l'établissement du décompte final sont prévus pour octobre. Il est prévu de présenter le décompte final au Conseil général de novembre. M. Nicolas Curty note que la réception des travaux a déjà été effectuée pour certains corps de métiers. Il présente quelques chiffres en guise de rappel, à savoir le crédit complémentaire de CHF 555'000.00 approuvé par le Conseil général, qui comprenait CHF 385'000.00 pour terminer les travaux et que des travaux ont été adjudiqués pour CHF 380'000.00 (montant qui comprend des réserves pour l'inflation et des imprévus à hauteur de CHF 53'000.00). Il présente les plus et moins-values jusqu'à maintenant; à ce stade il y a une plus-value nette de CHF 1'181.00. Il s'agit de différences maîtrisées.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et ce point.

8. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Jacques Schnyder, Président, donne la parole à M. Sébastien Sassi, vice-président de la Commission scolaire.

M. Sébastien Sassi, vice-président de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "A l'image de cette séance, le rapport de la Commission scolaire sera aussi succinct. Nous avons souhaité la bienvenue début août au nouveau directeur M. Nicolas Rubin. Il prend actuellement ses marques et se sent à l'aise dans sa nouvelle fonction. Il commencera la Formation en direction d'institutions de formation en 2024. Je peux vous informer que la rentrée 2023/2024 s'est bien déroulée. Les défis sont là, mais l'équipe actuelle y fait face avec cœur et engagement. 334 élèves ont pris le chemin de l'école le lundi 21 août.

Nous sommes heureux de pouvoir être à nouveau au complet ce soir avec l'arrivée de Mme Chloé Bourgeois à la Commission scolaire. Je lui adresse toutes mes félicitations."

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et ce point.

9. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Jacques Schnyder, Président, indique que le Président de la Commission de gestion et de surveillance vient de l'informer qu'il n'y a pas d'information à donner. Le Président clôt ce point.

10. Informations du Conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, donne une information au sujet du Centre de santé. Elle fait cette déclaration: "Je vous informe que nous avons rencontré en août dernier une délégation du Réseau de l'Arc. Actuellement, ils étudient trois variantes à Valbirse pour l'implantation du centre de santé. D'ici la fin de l'année, nous en saurons davantage sur la variante retenue. Je rappelle que le Réseau de l'Arc est une entreprise privée et que le rôle de la commune est de s'assurer que les soins de proximités soient pérennes sur le territoire de Valbirse d'ici 2026 quand nos médecins prendront gentiment leur retraite. Le Conseil communal accorde toute sa confiance au Réseau de l'Arc quant au meilleur choix d'implantation."

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, donne une information au sujet du SSCO. Elle fait cette déclaration: "Je vous informe que le SSCO a obtenu le mandat de l'Office des mineurs pour la surveillance du placement d'enfants par l'APEA. En effet, l'Office des mineurs a mis au concours ce mandat pour les services sociaux par arrondissement APEA dans le but de centraliser cette surveillance. Auparavant, chaque service s'en occupait. Deux services ont postulé, Tavannes et Valbirse. Lors d'une table ronde qui a eu lieu le 10 mai dernier, la Direction du SSCO a pu avancer de nombreux arguments en sa faveur comme la formation spécifique de deux assistantes sociales qui font déjà ce travail depuis de nombreuses années et la spécialisation du service en protection de l'enfance à la suite de la restructuration du service par secteurs en janvier 2023. Je vous donnerai des nouvelles au prochain Conseil général par rapport à la réorganisation du SSCO.

Ce nouveau mandat va représenter un taux de 50% et ce sont Mesdames Ingrosso et Ducommun qui se partageront cette tâche. Ce mandat est un plus pour notre service avec une visibilité régionale et il apporte aussi de la motivation à son personnel avec un nouveau défi. Un contrat de prestation a été signé avec le canton de Berne."

M. Jacques Schnyder, Président, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, donne une information au sujet des patrouilleurs scolaires. Il fait cette déclaration: "Pour faire suite à la fin du mandat de patrouilleurs scolaires par Prélude SA au mois de juillet 2023, les autorités communales, les autorités scolaires et le corps enseignant ont multiplié les démarches afin de pallier au manque de patrouilleurs. Une entreprise de sécurité privée a été contactée mais a décliné cette demande. Les parents, grands-parents et autres associations ont été sollicités de manière directe ou indirecte par courrier, presse, etc. Force est de constater que le résultat n'est pas là. Dès lors il est clair à ce jour qu'aucune solution ou réponse favorable ne peut être apportée aux sollicitations récurrentes soit de la population soit des instances politiques communales."

M. Jacques Schnyder, Président, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas.

M. Josian Furer, conseiller communal, donne une information au sujet du Collège de Malleray. Il fait cette déclaration: "Suite au refus du crédit de CHF 13'000.000.00 pour les bâtiments scolaires, le Conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier pour les deux dossiers les plus urgents: les locaux de l'EJC et l'école de Malleray. Pour l'EJC, une étude est en cours pour la construction d'un bâtiment spécifique.

Pour le collège de Malleray, le Conseil priorise le remplacement des fenêtres. Ce qui aurait pu sembler être un changement standard est en réalité un dossier très complexe avec les exigences posées par le service des monuments historiques. Deux séances sur place avec les membres de cet office n'ont pas encore permis d'arriver à un consensus sur le choix du type de fenêtres. Selon le SMH, elles devront ressembler le plus possible à celles qui ont été posées lors de la construction

du bâtiment vers 1900. Cela passe par le retour de croisillons, le remplacement des caissons de stores par d'autres modèles moins visibles et d'autres détails qui auront un impact sur les coûts. Il s'agit d'arriver à une solution acceptable par toutes les parties avant d'en proposer le crédit au Conseil général. La commune sera aussi très attentive si des subventions sont possibles pour ces fenêtres."

M. Josian Furer, conseiller communal, donne une information au sujet de l'avant-toit de la Salle communale. Il s'agit de réponses à une question orale posée le 27 mars 2023 par Mme Patricia Salerno. M. Josian Furer relit les questions posées par Mme Salerno et donne les réponses:

Est-il prévu de mettre des stop-neige sur le toit en verre du couvert afin d'éviter ces chutes de neige ?

La réponse est non. Il n'y a pas d'obligation légale sur un toit de si faible pente et le Conseil communal a jugé l'offre de CHF 17'000.00 pour la pose de barres à neige disproportionnée. Il fallait déposer le chéneau et confectionner une pièce métallique sur mesure sur toute la longueur du toit.

Si oui, quand les travaux sont-ils prévus et pour quel montant ?

La réponse a été donnée.

Si non, pour quelles raisons des mesures ne seraient-elles pas entreprises pour garantir la sécurité ?

Le Conseil communal estime que la faible hauteur et la pente douce de ce toit ne constituent pas un danger en cas d'accumulation de neige. Elle pourrait tout au plus gêner un automobiliste qui aurait parqué sous l'avant-toit si la neige s'accumule à ce moment-là.

La Commune de Valbirse peut-elle être tenue responsable en cas d'accidents liés à ces chutes de neige ?

Elle peut sans doute l'être mais le risque est nettement plus élevé pour des bâtiment plus hauts avec des toits plus pentus.

Existe-t-il un concept d'enlèvement de la neige tombée au sol ou doit-on attendre que celle-ci fonde au sol au risque qu'elle provoque d'autres dangers et condamne l'accès à la salle communale en cas de fortes chutes de neige ?

Il sera demandé davantage d'attention de la part de la voirie et de la conciergerie sur ce phénomène et le Conseil en tirera les conclusions nécessaires.

M. Jacques Schnyder, Président, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Dans la mesure où suite à une question orale son auteur peut se déclarer satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse, il demande à Mme Patricia Salerno ce qu'il est en.

Mme Patricia Salerno, Liste libre, se déclare satisfaite de la réponse.

M. Stève Blaesi, conseiller communal, donne une information au sujet du Temps de l'Avent de la Commission Bien Vivre à Valbirse. Il relève que les conseillers généraux ont reçu un courrier au sujet de ce projet; donc il s'agira d'événements mis en place par la population durant le temps de l'Avent pour que les citoyens puissent se retrouver en toute convivialité. La Commission Bien Vivre souhaitait savoir si le Conseil communal et le Conseil général désiraient organiser une rencontre. Stève Blaesi dit en avoir discuté avec l'administration et trouverait judicieux que tout le monde s'associe pour cette manifestation. L'administration va certainement envoyer un courriel aux membres du Conseil général pour voir qui est intéressé à participer. L'idée est de proposer du thé et du vin chaud à la population ainsi que quelques cakes. Stève Blaesi remercie la CBVV pour le travail effectué.

M. Stève Blaes, conseiller communal, donne une information au sujet de la Fête du Sport. Il rappelle qu'elle aura lieu le samedi 23 septembre avec, entre autres, des activités sportives proposées par les sociétés et la remise des mérites sportifs.

M. Stève Blaes, conseiller communal, donne une information au sujet du litige relatif à la route de Champoz. Une séance de conciliation a eu lieu au tribunal durant les vacances d'été. L'idée était de discuter avec le consortium et d'essayer de trouver une solution à l'amiable pour que la remise en état soit faite. Cette séance a tourné au fiasco. L'entreprise n'a pas voulu reconnaître ses torts. Elle a voulu nous proposer une autre variante qui n'était pas acceptable pour la commune. Le Conseil communal a décidé de ne pas lâcher, donc de continuer la procédure judiciaire.

M. Jacques Schnyder, Président, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

11. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jacques Schnyder, Président, dit n'avoir reçu aucune intervention parlementaire. Il clôt ce point.

12. Questions orales

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jacques Schnyder, Président, dit n'avoir reçu aucune question orale. Il clôt ce point. Le Président relève que le Bureau a souhaité que cette séance se tienne quand bien même l'ordre du jour était peu fourni. En effet, il était important que la Commission scolaire puisse être au complet, car elle doit avoir le quorum lors de ses séances pour pouvoir prendre des décisions. De plus, une séance est un outil démocratique car elle permet aux membres du Conseil général de déposer des interventions parlementaires. Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 20 novembre. Il rappelle le verre de l'amitié au terme de la séance. Il clôt la séance.

Séance levée à 19h30

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Jacques Schnyder Thierry Lenweiler Michael Bassin